

Contrat de Partenariat

La présente convention est établie entre :

D'une part, Le Festival Gauargi

DOMICILIE A : MAIRIE 64250 ESPELETTE

SIRET : 50886617500013

Représenté par : Sylvie LACAU, Présidente

Ci-après dénommée « L'association » ;

Et d'autre part, NOM :

DOMICILIE A :

SIRET :

Représenté par :

Ci-après dénommée « L'entreprise »

Après avoir préalablement déclaré,

Le Festival Gauargi est une association loi 1901 membre associé du réseau du CIOFF® France dont l'activité vise à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel via l'organisation d'un festival international de danse.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'entreprise s'engage à aider financièrement le Festival Gauargi, dans le cadre d'une action de partenariat. Les modalités de cette aide sont détaillées dans l'article suivant.

Article 2

Le présent partenariat pourra prendre la forme d'une aide financière ou matérielle (prêt ou don) dont la valeur est mentionnée à l'article 4 de la présente convention.

Article 3

En contrepartie, l'association permet à L'entreprise partenaire précitée de choisir entre **Sept options** de communication.

Chacune des options ci-dessous ouvre indifféremment droit pour L'entreprise à :

- Etre invité à la réception de la soirée de préouverture du festival Gauargi le jeudi 19 juillet 2018
- 2 Invitations la soirée de préouverture du festival Gauargi le jeudi 19 juillet 2018
- Un lien sur le site internet du festival Gauargi.fr pour accéder au site de l'entreprise
- Projection du logo de l'entreprise sur l'écran du festival a chaque représentation

1. Pour une aide financière ou matérielle d'un montant de 85€

- Le logo de l'entreprise dans le programme du festival dans un format 1/12^{ème} de page.

2. Pour une aide financière ou matérielle d'un montant de 100€

- Le logo de l'entreprise dans le programme du festival dans un format 1/9^{ème} de page.

3. Pour une aide financière ou matérielle d'un montant de 200€

- Le logo de l'entreprise dans le programme du festival dans un format 1/6^{ème} de page.
- 2 Invitations pour la soirée d'ouverture du festival Gauargi le Vendredi 20 juillet 2018

4. Pour une aide financière ou matérielle d'un montant de 300€

- Le logo de l'entreprise dans le programme du festival dans un format 1/3 de page.
- 2 Invitations pour la soirée d'ouverture du festival Gauargi le Vendredi 20 juillet 2018

5. Pour une aide financière ou matérielle d'un montant de 500€

- Le logo de l'entreprise dans le programme du festival dans un format 1/2 page.
- 2 Invitations la soirée d'ouverture du festival Gauargi le Vendredi 20 juillet 2018
- 2 Invitations la soirée de fermeture du festival Gauargi le Lundi 23 juillet 2018

6. Pour une aide financière ou matérielle d'un montant de 1000€ et plus

- Le logo dans le programme du festival sur une page entière.
- 4 Invitations la soirée d'ouverture du festival Gauargi le Vendredi 20 juillet 2018
- 4 Invitations la soirée de fermeture du festival Gauargi le Lundi 23 juillet 2018

7. Autre valeur de€

Article 4 : Choix de l'option

Après avoir pris connaissance de l'article 3, l'entreprise choisit : (cocher la case)

- 85€
- 100€
- 200€
- 300€
- 500€
- 1000€ et plus
- Autre montant€

Article 5

Dans le cas où l'entreprise offrirait une aide financière à l'association, le règlement devra être retourné joint à la présente convention signée par chèque à l'ordre de « Association Gauargi » ou en espèce

Article 6

A la réception d'un exemplaire signé de la présente convention, l'association retournera par lettre simple ou en main propre contre décharge une attestation certifiant le montant de l'aide reçue – qu'elle soit financière ou matérielle dans le cadre d'un don à une organisation de festival de Culture

Article 7 : Inscription

Téléphone :

E-mail :

Adresse URL du site internet du sponsor :

IMPORTANT : L'entreprise s'engage à envoyer son logo (format JPG) et éventuellement un document publicitaire (format PDF) par e-mail : festival.gauargi@gmail.fr dans un délai raisonnablement prévenant permettant à l'association de satisfaire à ses obligations.

Fait à, le :

La Présidente de l'association :

Cachet de l'entreprise et signature

Mme. Sylvie LACAU